Image not found or type unknown

Succesion familial suite au décès de mon père

Par **CHAUX veronique**, le **26/01/2017** à **19:02**

Bonjour ,
Suite au décès de mon père le 26 Juillet 2016 (ma mère étant décédée en 2004) ou tout c'était bien passé pas de problème , mon père a été placé en maison de retraite suite à une invalidité et à une maladie où il ne pouvait plus se prendre en charge seul en accord avec lui et mes 2 autres frères (nous sommes 3) l'aîné s'occupait de ses comptes ou tout allait bien , il nous faisait parvenir tous les décomptes pas de problèmes , donc depuis son décès tout a été bloqué se qui est normal , se qui ne va plus .
Depuis que tout est au notaire plus de nouvelles de la succession , la notaire ne répond ni au mail ni au téléphone et cela fait déjà 6 mois (alors que tout avait été préparer par mon père) pour éviter ce genre de problème.
Pourriez-vous nous dire comment on peux faire pour faire évoluer les choses car on a l'impression que la notaire ne soit pas très honnête,(je tiens à préciser que il n'y a pas de litiges entre nous) .
J'ai entendu dire qu'un notaire à 6 mois pour régler une succession , le délai est passé et à ce jour j'ai eu sa secrétaire qui m'a dit au téléphone (je ne comprends pas tout est en règle) elle vous rappelle dès qu'elle arrive et là toujours pas de nouvelles .
Pouvez vous me renseigner sur se que l'on peux faire .
En attente d'une réponse , recevez nos salutations distinguées.
Cordialement .

Par **Visiteur**, le **26/01/2017** à **22:23**

Bsr
N'hésitez pas à contacter la chambre départementale des notaires.

Par **CHAUX veronique**, le **27/01/2017** à **17:59**

bonjour ,
Suite à la question que je vous ai poser j'ai rappelé la notaire ou j'ai eu sa secrétaire qui m'a répondu (je ressort le dossier) elle vous appelera Lundi 30 Janvier car elle a du travail .
Mes frères n'ont pas nouvelles n'ont plus et cela les inquiètent .
Je voulais savoir vous me dite de contacter la chambre dépatementale des notaires , que

pourront'ils faire ?
En quoi consiste la chambre départementale des notaires ?
En attente de votre réponse , merci d'avance .
Cordialement .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés